

INFORMATION ÉCHANGE

Présenté par le Service des Ressources Adultes
Bureau Mondial du Scoutisme
C.P. 241, CH-1211 Genève 4, Suisse



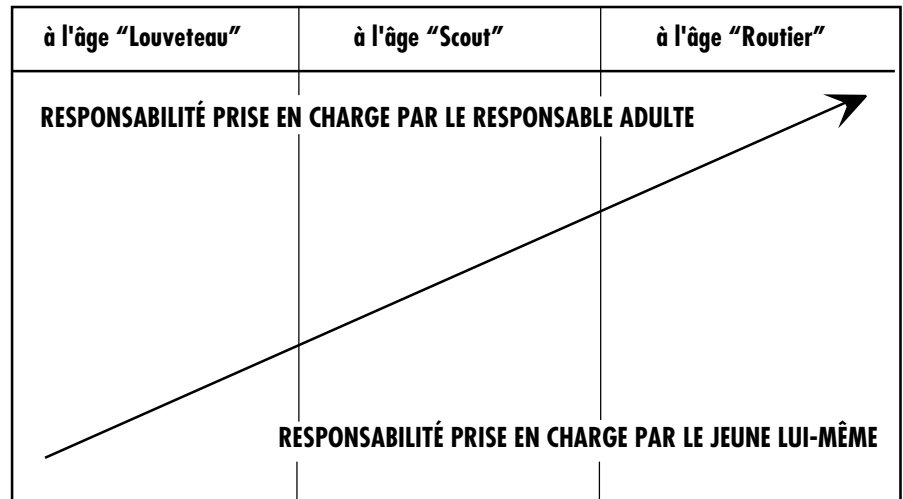
Lors de leur dernière réunion, à Genève, du 23 au 25 juin 2000, le Comité Mondial au Programme et le Comité Mondial des Ressources Adultes ont eu une séance en commun pour discuter de "la participation des jeunes à la prise de décisions". Leur discussion a été largement basée sur un document que nous avons reproduit ici pour votre information. Ce document, que les membres des deux comités avaient eu entre les mains avant leur réunion avait été préparé par Philippe Pijollet et Dominique Bénard.

"LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA PRISE DE DÉCISIONS"

En adoptant, à Bangkok en 1993, un texte politique sur "la participation des jeunes à la prise de décisions", l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout s'est définie sans ambiguïté comme un Mouvement *de* jeunes et non pas simplement comme un Mouvement *pour* les jeunes. Cette politique adoptée, un certain nombre de décisions ont été prises pour rendre plus facile la participation de jeunes délégués aux conférences mondiales et des résolutions ont été adoptées sur l'organisation de Forums scouts des jeunes aux niveaux régional et mondial. Ceci a contribué à mettre en lumière un certain nombre de problèmes liés à l'adoption et à la mise en œuvre de cette politique. C'est tout cela qui justifie le présent document destiné aux comités techniques qui constituent les Méthodes Éducatives, afin de stimuler une réflexion en profondeur sur le sujet, au niveau des instances compétentes de l'OMMS, en particulier du Comité Mondial du Scoutisme à partir d'une recommandation préparée à son intention par le Groupe des Méthodes Éducatives.

1. La participation des jeunes : un problème à deux dimensions

L'idée même de "participation des jeunes", du moins telle qu'on la conçoit dans le scoutisme, reste vague, mal définie. De fait, on ne fait pratiquement jamais la différence entre une "dimension éducative" de la question et sa "dimension institutionnelle". Pourtant, cette distinction existait déjà dans le texte adopté !



• La "dimension éducative"

Il s'agit là de ce que fait le scoutisme pour contribuer à développer chez le jeune son sens de la responsabilité, sa capacité à prendre des décisions (éducation par l'action). De toute évidence, d'un point de vue éducatif, la participation est partie intégrante du programme scout, à tous les âges et, en tout cas, bien avant 18 ans puisqu'il s'agit là de l'un des éléments de la Méthode scout. Ainsi, c'est par la pratique de responsabilités à son niveau qu'un louveteau ou une louvette apprend à agir de manière responsable. En général, cela se fait au cours d'activités vécues par l'unité; activités qui requièrent que des décisions soient prises par les jeunes eux-mêmes. Ceci va bien au-delà du simple choix d'une activité parmi les deux qui sont proposées par les chefs ! Ce ne sont certainement pas là les seuls exemples de choix à la portée des jeunes ! Participer au choix d'un chef de patrouille, en voici un autre exemple. La participation des jeunes ne saurait être limitée au choix ou à l'organisation d'activités ! Elle peut avoir bien d'autres aspects dont certains seront institutionnels.

Dans de nombreuses associations, la branche "Route" n'existe pas. C'est pourtant dans cette branche-là qu'on serait le mieux à même de développer la capacité de prendre des décisions. C'est une branche qu'il faudrait développer dans toutes les associations.

Dans le scoutisme, comme l'illustre le graphique ci-dessus, la part de la responsabilité que l'on confie au jeune s'accroît au fur et à mesure qu'il se développe personnellement.

• La "dimension institutionnelle"

A travers elle, on peut influencer une association ou le Mouvement tout entier, selon le niveau auquel on se trouve. Distincte de la "dimension éducative" avec laquelle il ne faut pas la confondre, elle concerne en fait le fonctionnement de l'institution. Sans doute, devrions-nous y voir associés un très grand nombre de jeunes. C'est elle, en effet, qui conditionne les choix politiques d'une association ou du Mouvement mondial.

Chaque membre d'une délégation nationale à la Conférence mondiale est susceptible d'influencer les décisions prises par l'OMMS dans son ensemble. Tout participant à un débat, à un niveau provincial/départemental, est susceptible d'influencer le scoutisme dans cette zone.

Pour pouvoir jouer tout leur rôle à ce niveau-là, les jeunes doivent avoir atteint un niveau de développement personnel suffisant pour agir de manière responsable et faire de véritables choix. Ceci suppose, quand ils ont grandi dans le Mouvement, que l'occasion leur ait bien été donnée de développer une attitude responsable et donc que la "dimension éducative" de la participation ait été prise en compte.

(suite au verso)

2. les "jeunes"... Qui sont-ils ?

Bien que tous soient membres du même Mouvement, on peut distinguer deux "catégories" de jeunes dans le scoutisme : certains sont des "Routiers", c'est-à-dire des "bénéficiaires" du Programme des Jeunes de l'OMMS, alors que d'autres "jeunes responsables" seront chargés de "mettre en œuvre", de faire vivre à d'autres, ce même programme. Il peut arriver, dans certaines associations que l'on soit les deux à la fois dans la mesure où la responsabilité d'animateur dans une autre branche (par exemple à la Meute ou à la Troupe) fait partie du "Programme Routier".

En nous en tenant à une définition communément acceptée de la "Jeunesse" qui irait de 18 à 26 ans et compte tenu des deux considérations que nous venons d'introduire, nous estimons :

- a) d'abord que la "participation des jeunes à la prise de décisions" est une nécessité,
- b) ensuite, que dans le Mouvement nous ne devons pas perdre de vue cette distinction essentielle entre ceux qui "bénéficient" du Programme et ceux qui le "mettent en œuvre".

3. Les "jeunes"... Quel âge ont-ils ?

Pour nous, c'est la notion même du "jeune" qui a besoin d'être clarifiée. En règle générale, l'OMMS a adopté une définition des "jeunes" qui est largement acceptée, utilisée couramment par l'UNESCO, et qui va de 18 à 26 ans. C'est pour cela que les "Forums des jeunes" s'adressent aux 18-26 ans et qu'un tarif spécial d'inscription à la Conférence mondiale est appliquée jusqu'à 26 ans. Pour certains, l'âge limite devrait être porté à 30 ans.

De toute évidence, certains "jeunes" de cet âge, en particulier au delà de 23 ans occupent déjà une place "responsable" dans la société. Certains, qui ont terminé leurs études universitaires, sont entrés dans la vie professionnelle, d'autres ont déjà fait leur service militaire et, dans certaines sociétés, certains ont déjà fondé un foyer. Pourquoi, dans ces conditions, devraient-ils être maintenus, dans le scoutisme, en position de "mineur" quand, dans d'autres secteurs de leur vie, ils sont déjà engagés à fond et pleinement reconnus?

4. Quelques écueils de la participation

Si les jeunes sont effectivement engagés dans un processus de prise de décisions à leur propre niveau - dimension éducative - cela les prépare à prendre part à un processus similaire au niveau institutionnel. Il se peut toutefois que cette préparation ne soit pas suffisante et qu'on ait

besoin de faire appel à des compétences particulières parmi lesquelles, par exemple, l'affirmation de soi, la capacité d'analyser un problème et de proposer des solutions. Mais il faut citer également la capacité d'éviter certains écueils comme par exemple "la représentation symbolique".

C'est ce qui se produit quand quelques jeunes sont élus à une instance donnée généralement composée de personnes plus âgées qui en fait prennent toutes les décisions et se contenteraient bien d'une présence silencieuse (symbolique) de quelques jeunes ! Pour éviter cela, il faut :

- que beaucoup d'adultes dans le scoutisme changent radicalement d'attitude et acceptent que les décisions soient prises d'un commun accord ; il faut créer entre les jeunes et les adultes un véritable partenariat !
- rejeter toute idée de "quotas", c'est-à-dire le fait qu'un certain nombre de "jeunes" doivent nécessairement être élus aux comités, qu'ils soient ou non compétents dans les domaines requis.

Et voici, inspiré du schéma proposé par Roger Hart dans "Education for Human Development" l'illustration de ce que pourrait être une "échelle de participation":

8. Les décisions, formulées d'abord par les jeunes, sont prises en accord avec les adultes.
7. Les décisions sont formulées et mises en application par les jeunes seuls.
6. Les décisions, formulées d'abord par les adultes sont prises en accord avec les jeunes.
5. Les jeunes sont consultés puis informés mais ce sont les adultes qui prennent les décisions.
4. Obligés mais informés indique que bien que les adultes décident de la participation des jeunes, ceux-ci comprennent les buts du projet, qui a décidé qu'ils y participeraient, et pourquoi.
3. "Représentation symbolique" : une illusion de participation est créée, mais ce sont les adultes qui prennent toutes les décisions.
2. "Décoration" : il y a bien des jeunes dans le comité mais on leur demande seulement de se taire et d'acquiescer avec le sourire !
1. "Manipulation" : les adultes qui prennent toutes les décisions s'efforcent de "convaincre" les jeunes que celles-ci sont justes.

5. Le Forum des jeunes : un cas particulier

Parmi les différents moyens de mettre en œuvre la Politique "de participation des jeunes à la prise de déci-

sions", le Forum des jeunes a été conçu comme un moyen privilégié, en permettant la discussion de sujets particuliers, de questions intéressantes les jeunes ou l'acquisition de compétences précises. Seulement, en pratique, il a souvent été perçu comme un moyen pour les jeunes de faire pression sur les instances de l'OMMS (la Conférence mondiale, par exemple) et nombreux sont ceux qui estiment que l'on devrait y mettre un terme.

6. Créer des partenariats

Depuis que le scoutisme existe, il s'appuie sur le *partenariat* entre jeunes et adultes. N'oublions jamais cela ! De fait, si toutes les décisions sont prises par les adultes pour les jeunes, ce n'est pas du scoutisme. Mais à l'inverse, s'il faut obligatoirement être jeune, c'est-à-dire avoir moins de 26 ans, pour prendre une décision, ce n'est pas du scoutisme non plus. Dans le scoutisme, les décisions doivent être discutées de manière responsable entre jeunes et adultes et les uns et les autres sont conjointement responsables de leur mise en application.

Conclusion

Adoptée en 1993, la Politique "de participation des jeunes à la prise de décisions" a été mise en œuvre mais de manière très incomplète et frustrante.

A partir des conclusions de la discussion entre le Comité Mondial du Programme des Jeunes et le Comité Mondial aux Ressources Adultes, le Groupe des Méthodes Éducatives a donc mis au point à l'intention du Comité Mondial du Scoutisme un ensemble de propositions et les deux comités, pour contribuer à préparer ces propositions, se sont penchés sur les questions suivantes :

- Que faire dans une organisation scout nationale pour introduire ou développer la participation des jeunes à la définition de leurs objectifs de croissance, au choix et à la conduite de leurs activités ?
- Comment les jeunes peuvent-ils être réellement associés aux décisions prises pour faire marcher l'association scout ?
- Quelles modifications faudra-t-il apporter aux règles en vigueur pour permettre à davantage de jeunes de se présenter aux élections, devenir membres des divers comités ou d'autres instances de l'OMMS, en fonction de leurs compétences ou de leur savoir-faire technique dans un domaine donné ?
- Comment faire en sorte que tout ce qui précède devienne vite réalité et ne reste pas au niveau de vœux pieux jamais réalisés !